



Mise à jour de la Charte du territoire du Parc national des Pyrénées

Le 28 décembre 2012, la Charte du territoire du Parc national des Pyrénées était approuvée par le Conseil d'Etat.

Outil innovant de protection et de gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers, et de développement durable des vallées, la charte est un projet de territoire co-construit avec les acteurs locaux.

Invité à se prononcer sur la perspective d'un renouvellement après douze ans de mise en œuvre de ce projet de territoire, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, s'est prononcé en faveur d'une mise à jour tout en préservant une continuité avec le document actuel.

Lundi 4 novembre 2024,

Louis ARMARY, président du conseil d'administration du Parc national,

Geneviève BERGE, Andde Sainte-Marie, vice-présidents du conseil d'administration du Parc national
et Melina ROTH, directrice du Parc national des Pyrénées

vous convient à un point presse qui présentera la décision du conseil d'administration relative à la mise à jour de la charte du territoire du Parc national des Pyrénées.

Le rendez-vous est donné à 17 heures au siège du Parc national, 2 rue du IV septembre, à Tarbes.

Je vous remercie de confirmer votre présence par mail à caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de mission Communication Parc national des Pyrénées

06 30 15 99 39 – caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

